

# INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION 476A-20211208-4149

### **Transfert des activités du Service du développement philanthropique et des relations avec les diplômés à la Fondation de l'INRS**

---

ADOPTÉE par le conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) lors de sa 476<sup>e</sup> réunion tenue le 8 décembre 2021, au salon Saint-Laurent de l'Hôtel Bonaventure, à Montréal.

- CONSIDÉRANT les articles 53 et 54 de la *Loi sur l'Université du Québec* (RLRQ, c. U-1);
- CONSIDÉRANT la partie III de la *Loi sur la compagnie du Québec* (RLRQ, c. C-38);
- CONSIDÉRANT les articles 3.7, 3.8.1 b) et 3.8.5 b) du *Règlement de régie interne* (Règlement 1);
- CONSIDÉRANT la décision du comité de direction nommant Élise Comtois à titre de directrice de la Fondation pour un contrat débutant le 7 janvier 2019 et se terminant le 31 mai 2021, son mandat principal étant de mettre en œuvre la structure décisionnelle et organisationnelle de la Fondation de l'INRS (8CD-2018-432);
- CONSIDÉRANT l'immatriculation de la Fondation de l'INRS comme personne morale sans but lucratif auprès du Registraire des entreprises du Québec, sous le numéro d'entreprise 1175418566;
- CONSIDÉRANT les décisions du conseil d'administration à l'effet notamment de :
- d'adopter le Plan d'affaires 2020-2023 de la Fondation de l'INRS et de la soutenir tant en services qu'en ressources pour les exercices 2020 à 2023 (457A-20191210-3961);
  - de créer temporairement le Service du développement philanthropique et des relations avec les diplômés (459A-20200218-3990);
- CONSIDÉRANT la décision du comité de direction à l'effet de renouveler le contrat d'Élise Comtois pour la période 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2023, étant entendu que lorsque la Fondation de l'INRS deviendra fonctionnelle, les parties pourront mettre fin audit contrat de travail (31CD-20201013-505);
- CONSIDÉRANT l'enregistrement le 1<sup>er</sup> mai 2021 de la Fondation de l'INRS auprès de l'Agence du revenu du Canada, à titre de fondation publique (725310676 RR 0001);
- CONSIDÉRANT le plan de transition administrative déployée depuis mai 2021 pour permettre à la Fondation de l'INRS d'assumer ses opérations de manière indépendante de l'INRS;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'abolir le Service du développement philanthropique et des relations avec les diplômés et de procéder au transfert de ses activités sous l'égide de la Fondation de l'INRS;
- CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité de direction, le comité d'audit et le comité des ressources humaines, lors de leur réunion respective tenue le 8 décembre 2021;
- CONSIDÉRANT les discussions en séance;

(Suite de la décision 476A-20211208-4149)

**Sur proposition de** Gilles Delage  
**appuyée par** Marie-Pierre Ippersiel

### **IL EST PROPOSÉ**

1. D'abolir le Service du développement philanthropique et des relations avec les diplômés et procéder au transfert de ses opérations sous l'égide de la Fondation en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
2. De modifier la structure organisationnelle de l'INRS, selon le projet d'organigramme joint à l'annexe A, et modifier la décision en conséquence.
3. D'approuver la modification du *Règlement de régie interne* (Règlement 1), selon le projet joint à l'annexe B, et modifier la décision 456A-20190924-3939 en conséquence.
4. D'approuver la modification du *Règlement sur l'exercice des pouvoirs* (Règlement 9), selon le projet joint à l'annexe C, et modifier la décision 469A-20210216-4070 en conséquence.
5. D'approuver la modification de la *Politique d'acceptation des dons*, selon le projet joint à l'annexe D, et modifier la décision 459A-20200218-3986 en conséquence.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Original signé par :  
Michel Fortin  
Secrétaire général